

Reçu en préfecture le 28/03/2023



ID: 093-229300082-20230328-2023\_109-AR



## **ARRÊTÉ N° 2023\_109**

## PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

## ARRÊTE:

**ARTICLE PREMIER. -** Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur territorial principal au titre de l'année 2022 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 DELSAUT Marianne,
- 2 HEBBRECHT Jean-Baptiste,
- 3 HENNEBELLE Coline,
- 4 JAOUEN Johanna,
- 5 LEMARQUIS Denis,
- 6 PRAT Régis,
- 7 TARDY Gaël,

**ARTICLE 2. -** Le présent arrêté prendra effet le 31 décembre 2022.

**ARTICLE 3. -** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20230328-2023\_109-AR

publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

> Pour le président du Conseil départemental, et par délégation,

Date d'affichage du présent acte, Date de notification du présent acte, Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,